

DEC112108DCIF

Décision portant nomination de Madame Nathalie CHOQUET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Rhône-Auvergne »

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision 100243DAJ du 1^{er} octobre 2010 nommant Nathalie CHOQUET responsable du service de la recette et du recouvrement à la direction des comptes et de l'information financière

VU, la décision 112107DCIF du 29 septembre 2011 donnant cessation de fonctions de Monsieur Jacques CAVAILLE, agent comptable secondaire de la délégation « Rhône-Auvergne »

VU, la lettre du Ministre du budget des comptes publics de la fonction publique et de la réforme de l'Etat du 28 septembre 2011 donnant agrément à Madame Nathalie CHOQUET pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Rhône-Auvergne» du CNRS

VU, l'avis favorable de l'agent comptable principal, Trésorier-payeur général

DECIDE

Art. 1^{er} – Madame Nathalie CHOQUET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale, est nommée agent comptable secondaire de la délégation « Rhône-Auvergne» à compter du 1^{er} octobre 2011

Art 2 – A la même date, Madame Nathalie CHOQUET cessera ses fonctions de responsable du « service de la recette et du recouvrement» à la Direction des comptes et de l'information financière

Art. 3. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 septembre 2011

P/le Président du CNRS

Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT